

REGLEMENT

CONCOURS DEPARTEMENTAUX

Début des concours :

- Animations du mercredi : jet du but à 14 h 00
- Concours d'après-midi (seniors et féminines) :
jet du but à 14 h 30.
- Concours en semi-nocturne : jet du but à 17 h 00
- Concours en nocturne : jet du but à 20 h 30.
- Championnats départementaux :
Masculin jet du but : samedi 14 h 00, dimanche 8 h 30.
Féminin : Dimanche jet du but 8 heures
- Qualificatifs Ligue du Centre : jet du but à 14 h 00.
- Coupe d'Indre-et-Loire : jet du but à 14 h 00
- Championnat par équipe de club : jet du but 8 h 30. Après-midi 14 h 00.

Le non-respect de ces horaires sera sanctionné.

Composition des équipes :

- **Féminines, Juniors, Cadets, Minimes, Benjamins :**
Doublette : 1 + 1 autorisé - Triplette : 1 + 1 + 1 : toute l'année.
- **SENIORS :**
du 1^{er} Janvier au 31 Mai : homogène.
A partir du 1^{er} Juin au 31 décembre panachage intégral
- **ANIMATIONS et VETERAN :**
Vétérans : triplette = 1 + 1 + 1 toute l'année
- **BOULODRÔME**
Triplette mixte : 1 + 1 + 1 autorisé.
La féminine doit avoir une licence senior
- **Rappel :** tous les concours officiels ou amicaux doivent se disputer entre joueurs licenciés. La non-observation sera portée devant la Commission de Discipline qui statuera.
- **Sanction : de 1 à 5 ans d'interdiction de participer aux épreuves qualificatives aux Championnats de France.**
En cas de récidive : 1 à 3 ans de retrait de licence.
